

CAPES interne – CAER Section mathématiques

Note de commentaire relative à l'épreuve d'admissibilité prenant appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Conseils généraux :

Le dossier de RAEP doit permettre au candidat au CAPES interne de mettre en valeur les éléments de son expérience qui témoignent de son implication dans l'exercice de son métier, de la pertinence de sa réflexion pédagogique, et éventuellement du recul pris dans la didactique de la discipline qu'il se destine à enseigner. La première qualité attendue dans ce dossier est l'authenticité et la sincérité des propos. Les éléments relatés doivent permettre au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat en référence à la liste des dix compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (arrêté du 12 mai 2010 publié au bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010)

Les courts extraits à titre de citation d'écrits existant sont autorisés, sous réserve que leurs sources soit explicitées et vérifiables.

Le respect des contraintes formelles (mise en page, dactylographie, délais, ...) est un élément de l'évaluation du candidat ainsi que le respect des normes en matière de longueur du devoir

Le dossier de RAEP comporte deux parties (parcours professionnel et analyse d'une situation pédagogique significative).

1^{ère} partie : parcours professionnel

En deux pages maximum, le candidat dresse une image de son cheminement professionnel et décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans tous les domaines relatifs à l'enseignement ou à la formation continue.

Cette première partie permettra aux membres du jury de mesurer la pertinence et l'intérêt de la connexion établie par le candidat entre, d'une part son parcours et, d'autre part, l'expérience pédagogique présentée et analysée par lui. En particulier, le jury valorisera les candidats qui expliciteront clairement en quoi leur parcours professionnel leur a permis d'acquérir des compétences qui sont plus particulièrement adaptées à l'enseignement des mathématiques.

Peuvent s'articuler dans cette première partie, par exemple, les postes occupés, les fonctions particulières, les formations (initiales et continues), les appréciations des inspecteurs, chefs d'établissement, conseillers pédagogiques, les rencontres significatives et événements marquants, les actions exceptionnelles, etc.

2^{ème} partie : une situation pédagogique significative

La seconde partie comprend au maximum six pages. Le candidat choisit une situation pédagogique vécue, représentative selon lui de sa qualité professionnelle.

Les exemples proposés ci-après n'ont un caractère ni obligatoire, ni exhaustif.

- Le candidat décrit le contexte (établissement, niveau de classe, place dans le référentiel, dans la progression, ressources disponibles, pédagogiques, humaines ou techniques, propres à l'activité d'enseignement, ou relatives à l'exercice du métier)
- Il analyse la phase de conception (lien avec le programme, pré requis, connaissances à transmettre, savoir-faire générés, compétences à développer, disciplinaires ou transversales, notamment celles qui concernent les technologies de l'information et de la communication, choix didactiques, scénario et modalités, documents produits pour les élèves, indicateurs et modes d'évaluation prévus, ...)
- Il fait ensuite acte de réflexivité sur la phase de mise en œuvre (application du scénario, éventuelles difficultés croisées et manière de les surmonter, liaisons éventuelles hors du contexte de la classe, correspondance et écarts entre les effets attendus et les effets produits, problématiques rencontrées, en particulier dans la gestion de la classe, de l'hétérogénéité, des élèves en difficulté, de l'orientation, de la vie scolaire...)

Étant donné la longueur de l'écrit demandé, le candidat doit éviter de tomber à la fois dans l'écueil d'une micro-analyse détaillée de séance qui ne serait pas rattachée à une séquence et dans celui d'un parcours forcément trop rapide de l'ensemble des séquences d'une année scolaire.

Dans le cas où le parcours du candidat décrit en première partie de son dossier ne lui permet pas de relater une expérience personnelle d'enseignement des mathématiques dans l'enseignement secondaire, celui-ci devra expliquer les raisons de ce nouveau choix de carrière ainsi que sa perception du métier d'enseignant. Il étayera ses propos en appuyant son analyse sur des situations d'enseignement qu'il aura rencontrées lors de son propre parcours. Par exemple, les professeurs des écoles pourront présenter des séquences d'enseignement des mathématiques dans le primaire, ceux issus d'une autre discipline pourront présenter des séquences d'enseignement de leur discipline d'origine dans lesquelles les mathématiques interviennent sous une forme ou sous une autre, ou des séquences d'enseignement conduites en interdisciplinarité avec un collègue de mathématiques.

Pièces jointes au dossier : les traces

Outre l'attestation, requise, d'authenticité établie par le chef de l'établissement où s'est déroulée la situation décrite en deuxième partie, le candidat peut étayer son dossier d'une ou deux pièces qu'il juge pertinentes : traces directes ou indirectes de la situation pédagogique décrite, documents ou travaux (plan de séquence, document pédagogique conçu pour les élèves, exercices, évaluation, copie corrigée, transcription d'oral, programme de travail personnalisé...). Ces traces doivent être introduites et justifiées dans le corps du texte.

Critères d'appréciations :

Quelle que soit la réalisation retenue par le candidat, le jury appréciera la pertinence du choix, au regard des enjeux disciplinaires et des programmes de mathématiques, aussi bien du niveau des contenus qu'à celui des démarches.

L'articulation entre les différents temps d'enseignement, les méthodes pédagogiques mobilisées et les évaluations (qu'elles soient écrites, orales ou expérimentales) devra être expliquée

En particulier, le jury tiendra compte

- de la cohérence du contenu de l'activité avec les programmes : contenu, savoirs, compétences ;
- de la motivation du choix de l'activité par rapport à la progression des élèves : pas seulement pour ce qu'elle leur apprend, mais aussi ce qu'elle permet éventuellement de reprendre et de synthétiser ou/et ce qu'elle permet de travailler et qui sera développé davantage ultérieurement ;
- de l'utilité de cette activité dans le cursus de l'élève : pas seulement du point de vue de la discipline étudiée, mais par rapport aux compétences que l'on souhaite voir se développer chez un élève ;
- du choix de la place de cette activité par rapport aux autres apprentissages des élèves.

Le jury valorisera une réflexion sur la gestion de l'hétérogénéité et sur l'individualisation des parcours.

Le jury sera sensible à la prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée : il s'agit moins en effet de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées.

La maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré-requis indispensables pour la réalisation du dossier.

Lors des épreuves d'admission, la commission, qui aura pris connaissance auparavant du dossier du candidat, pourra s'en faire préciser certains points ou en demander quelques prolongements, dans la limite de dix minutes en fin d'épreuve orale.